

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA  
XV<sup>E</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
de la Commission de coopération environnementale**

**tenue le 26 juin 2008  
à Ottawa (Ontario), au Canada**

Le Conseil a tenu sa XV<sup>e</sup> session ordinaire le 26 juin 2008, à Ottawa (Ontario), au Canada. Le ministre de l'Environnement du Canada, M. John Baird, présidait la séance, alors que le ministre du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique, M. Juan Elvira Quesada, et l'administrateur de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, M. Stephen L. Johnson, y représentaient ces deux pays. Le directeur exécutif de la CCE, M. Adrián Vázquez, représentait le Secrétariat, et la secrétaire du Conseil, M<sup>me</sup> Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres délégués et des invités spéciaux y assistaient également. (Voir la liste des participants à l'adresse.)

**Point 1 Ouverture officielle de la XV<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil**

Le ministre Baird ouvre officiellement la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants à Ottawa, sa ville natale et son comté. Se rappelant les bons conseils de sa grand-mère, il mentionne qu'à titre de citoyens, notre responsabilité commune consiste à laisser notre planète dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avons trouvée. À cet égard, il mentionne les efforts déployés présentement pour lutter contre le réchauffement de la planète ainsi que pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau. Il réitère par ailleurs l'engagement du Canada à travailler à l'échelle continentale pour favoriser la poursuite de la croissance du commerce, mais de façon écologique.

Au nom des États-Unis, l'administrateur Johnson mentionne qu'il s'agit de sa quatrième session ordinaire du Conseil et que durant ces dernières années, son respect n'a cessé de grandir à l'égard des travaux concertés que réalisent les fonctionnaires et les employés de la CCE relativement aux défis environnementaux auxquels est confrontée l'Amérique du Nord. Il affirme que ces efforts concertés peuvent accélérer la protection de l'environnement. Il déclare également que l'orientation stratégique adoptée il y a quatre ans a chargé la CCE d'être un « catalyseur de changements » en lui demandant de se concentrer sur l'obtention de résultats en Amérique du Nord, et que cela l'a amenée à accomplir d'impressionnants progrès. Il se dit impatient de prendre connaissance des dernières réalisations et d'entreprendre des discussions sur le plan stratégique pour 2010 à 2015.

Au nom du Mexique, le ministre Elvira fait également état des travaux concertés que son pays a entrepris avec le Canada et les États-Unis, et déclare avoir hâte de prendre connaissance du compte rendu que livrera le directeur exécutif le lendemain. Il affirme qu'il s'agit d'une réunion très importante pour le Mexique compte tenu des discussions qui s'y tiendront sur les objectifs à atteindre, tout en mentionnant que même si la CCE a été créée pour éviter les répercussions environnementales

négatives du commerce sur l'environnement que l'on avait prévues, elle est désormais devenue un important mécanisme d'intégration pour les trois pays. À son avis, cette réunion offre la possibilité d'examiner et de poursuivre, tout en les améliorant, les efforts déployés à l'échelle de l'Amérique du Nord afin que celle-ci devienne un exemple pour les autres parties du monde.

La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, M<sup>me</sup> Line Beauchamp, mentionne que le gouvernement du Québec participe activement aux travaux de la CCE, et précise que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) constitue un important moyen pour favoriser l'essor économique de sa province, et que l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) est tout aussi important pour assurer son développement durable. Elle fait également part des efforts considérables que le gouvernement du Québec a effectués au cours des dernières années en se servant des forces du marché pour soutenir le développement durable. À titre d'exemples, elle cite la promotion des technologies vertes, l'écologisation des couloirs d'échange commerciaux et l'accroissement du nombre d'aires protégées dans la province.

La présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), M<sup>me</sup> Jane Gardner, mentionne que la conférence tenue dans la journée s'est avérée très fructueuse et que des orateurs de renom y ont abordé des questions environnementales de façon très édifiante. Elle déclare aux ministres qu'elle est impatiente de leur faire un exposé au cours de la séance, et réitère que le CCPM prend vraiment à cœur son rôle de porte-parole en faisant connaître l'opinion du public. Elle se dit également très heureuse de pouvoir discuter librement avec les ministres le jour suivant, et d'entendre leur point de vue sur la meilleure manière d'aborder les réalités environnementales exposées au cours de la conférence.

M. Vázquez félicite le ministre Baird de l'impressionnant travail accompli par son équipe afin d'assurer la réussite de la présente session. Au sujet des travaux que la CCE devra entreprendre, il indique que le Secrétariat a commencé à solliciter l'opinion de spécialistes dans l'ensemble de l'Amérique du Nord sur les nouvelles tendances environnementales, et qu'il continuera de travailler de concert avec les Parties en vue de déterminer les questions prioritaires et les meilleures possibilités qui s'offrent à la CCE de mener des travaux à leur sujet. Il constate avec plaisir l'intérêt et la confiance du Conseil à l'égard des travaux que la CCE exécute et de sa capacité de réaliser des projets et d'obtenir des résultats. Il conclut que, outre la CCE, il faut souligner l'importance que revêt la coopération entre les trois pays ainsi que l'énorme contribution qu'apporte le public en signalant les problèmes environnementaux les plus criants.

## **Point 2 Adoption de l'ordre du jour**

En sa qualité de président, le ministre Baird souhaite à l'assistance la bienvenue à Ottawa, et plus particulièrement au Centre de conférences du gouvernement qui a déjà accueilli d'importantes réunions historiques. Il ouvre la XV<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil en notant l'importance que revêt cette réunion afin d'examiner les efforts concertés des trois pays et de tabler sur les discussions tenues la veille au cours de la *Conférence sur les perspectives environnementales en Amérique du Nord d'ici 2030*. Il ajoute être impatient de participer à des discussions animées, autant formelles qu'informelles, tout en déclarant que pour la deuxième année consécutive, les échanges entre les membres du Conseil ont lieu devant le public, et que, cette année, la réunion fait même l'objet d'une diffusion sur le Web. Selon lui, il s'agit là de la manifestation d'un souci de transparence qui constitue un élément probant en matière de reddition de comptes.

Ses deux homologues, le ministre Elvira et l'administrateur Johnson, saluent le public et les délégués et remercient leur hôte de son hospitalité, le Secrétariat de son précieux travail et le CCPM de sa participation aux travaux de la CCE. Ils mentionnent également l'importance de cette réunion pour leur pays respectif. Le ministre Elvira déclare à quel point le Mexique est reconnaissant à la CCE de faciliter et de coordonner les efforts que déploient les trois pays en matière de développement durable. Quant à lui, l'administrateur Johnson affirme que les défis environnementaux ne connaissent aucune frontière, ni politique ni géographique, et que la coopération entre les trois pays et la participation de tous les intervenants sont essentiels dans ce contexte. Il estime important que les trois gouvernements obtiennent des résultats et se dit impatient d'entendre les comptes rendus sur l'état d'avancement des travaux. Abordant l'avenir, il dit également avoir hâte de tracer la voie de la CCE pour les cinq prochaines années en faisant également remarquer qu'il est important que les trois pays collaborent par l'entremise de la Commission et participent à d'autres activités internationales pour relever collectivement les défis dans le domaine de l'environnement.

Le ministre Baird présente à nouveau M<sup>me</sup> Beauchamp et mentionne que le portefeuille de l'environnement au Canada fait l'objet d'un partage avec les provinces. Il cède la parole à M<sup>me</sup> Beauchamp qui remercie son hôte et déclare à quel point la CCE constitue un précieux mécanisme en Amérique du Nord, notamment en veillant à ce que la croissance économique et le développement durable soient compatibles. Elle salue aussi l'importante part que le public prend à titre de partenaire en ce qui a trait à la préservation de l'environnement, et fait par ailleurs valoir que le gouvernement du Québec prend à cœur les responsabilités qu'il partage avec le gouvernement fédéral, et qu'à titre de ministre responsable de l'environnement, elle estime important de donner suite aux engagements pris au cours de cette séance à l'égard de l'environnement.

Les membres du Conseil adoptent l'ordre du jour provisoire sans y apporter de modification. (Cet ordre du jour est consultable à l'adresse

[http://www.cec.org/pubs\\_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=2259](http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=2259).)

### **Point 3 Compte rendu des réalisations de la CCE par son directeur exécutif**

Le ministre Baird invite le directeur exécutif à rendre compte des réalisations de la CCE depuis la dernière session ordinaire du Conseil, et ce, aux termes du paragraphe 5(3) des *Règles de procédures du Conseil*. Avant de débiter son compte rendu, M. Vazquez félicite le Conseil d'orienter les travaux de la CCE de manière à obtenir des résultats concrets ainsi que des réalisations pertinentes en Amérique du Nord. Il souligne que c'est cet état d'esprit qui a animé la CCE au cours de l'année écoulée, et il fait tout particulièrement mention de la collaboration tout aussi excellente que productive entre les Parties et le Secrétariat. Il énumère ensuite les nombreuses réalisations de la CCE au cours de l'année dans les trois domaines visés par la Déclaration de Puebla. (Le rapport complet du directeur exécutif est consultable à l'adresse

[http://www.cec.org/pubs\\_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=2500](http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=2500).)

L'administrateur Johnson félicite la CCE pour les travaux accomplis depuis la session du Conseil de 2007, et mentionne que les progrès dans les trois domaines susmentionnés, qui donnent suite au Plan stratégique pour 2005 à 2010, ont permis de renforcer la protection de l'environnement en Amérique du Nord, sans compter que la CCE offre un cadre qui peut être reproduit dans d'autres parties du globe.

À titre d'exemples, il cite les activités de surveillance des substances chimiques, l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, et les activités relatives à l'état de l'environnement et au renforcement des capacités. Il estime également nécessaire de continuer à renforcer les capacités dans le domaine de l'application des lois et de s'attaquer à des questions comme celles que soulèvent les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il saisit en outre l'occasion de faire état de questions pressantes telles que la protection de la couche d'ozone, et remercie le ministre Baird du rôle prépondérant qu'il a joué au cours de la réunion sur le Protocole de Montréal, laquelle a permis de signer un autre accord historique. Il fait également mention de questions relatives au commerce, en soulignant qu'il est important d'atteindre des objectifs commerciaux tout en renforçant la protection de l'environnement.

Le ministre Elvira remercie le directeur exécutif de son compte rendu et dit apprécier les travaux réalisés par la CCE depuis la dernière session ordinaire du Conseil tenue à Morelia. Il mentionne notamment les progrès accomplis dans le cadre du projet sur la gestion rationnelle des produits chimiques ainsi que dans l'application de la décision prise par le Conseil, à Morelia, en vue d'établir des plans d'action pour la conservation de deux espèces qui suscitent des préoccupations communes, à savoir le marsouin du golfe de Californie et le monarque. Au sujet du projet visant l'écologisation des chaînes d'approvisionnement, il souligne les importants progrès accomplis au cours des dernières années et mentionne que le Mexique est désireux de prendre en main ce projet. Il indique également que le rapport sur le bâtiment écologique que la CCE a établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE est particulièrement pertinent pour son pays, en précisant que le gouvernement du Président Calderón s'est donné pour objectif de construire un million de résidences écologiques durant son mandat. En ce qui a trait à la conférence intitulée *Rassemblement des peuples autochtones pour la guérison de la Terre-Mère* qui s'est tenue à Palenque, au Mexique, il estime important que les trois pays visent l'objectif de la déclaration conjointe, à savoir de faire participer les deux cents collectivités autochtones d'Amérique du Nord à la protection de l'environnement. En conclusion, il souligne l'importance du CCPM, notamment parce qu'il favorise la participation du public aux travaux de la CCE.

Le ministre Baird remercie le directeur exécutif d'avoir fait état des progrès dans les trois domaines de travail de la CCE et déclare qu'il est précieux de disposer d'informations plus fiables, non seulement parce qu'elles permettent aux gouvernements de prendre des décisions éclairées, mais aussi parce qu'elles servent de mécanisme de reddition de comptes et renseignent adéquatement les citoyens. Il mentionne le projet sur l'écologisation du secteur de l'automobile comme un exemple de la nécessité de tenir compte des aspects internationaux du commerce dans les travaux de la CCE.

#### **Point 4.1 L'ALÉNA et l'environnement nord-américain : Résultats de la coopération et possibilités qu'elle offre**

Le président présente M. Jeffrey Schott, attaché supérieur de recherches au *Peterson Institute for International Economics* (Institut Peterson d'économie internationale), et l'invite à entamer la discussion sur les effets environnementaux de l'ANACDE et de l'ALÉNA, ainsi que sur les possibilités qu'offre la poursuite de la coopération entre les trois pays. M. Schott souligne brièvement les principales réalisations de la CCE depuis sa création, et formule un certain nombre de recommandations sur des domaines éventuels de coopération entre les trois signataires de l'ALÉNA. (L'exposé de M. Schott est consultable à l'adresse

[http://www.cec.org/pubs\\_docs/documents/index.cfm?varlan=francais&ID=2501](http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=francais&ID=2501).)

M. Baird remercie M. Schott de la perspicacité de son exposé, et souligne que, malgré l'importance générale des lois de l'environnement, leur application s'impose particulièrement dans le domaine commercial. Il mentionne aussi les discussions en cours sur les changements climatiques entre les trois pays et le ferme engagement qu'ils ont pris dans le cadre du Sommet des dirigeants nord-américains tenu en avril 2008. Il affirme que le Mexique est un chef de file en devenir en ce qui a trait aux accords internationaux, et indique que le Canada se réjouit de pouvoir travailler de concert avec d'autres pays dans le cadre des réunions des grandes puissances économiques sur la sécurité énergétique et les changements climatiques, et de poursuivre sur la lancée en vue de conclure des accords internationaux. Il se dit toutefois préoccupé par le nombre croissant de forums internationaux sur les changements climatiques et par le risque de chevauchement des efforts déployés.

Revenant sur les observations de M. Schott au sujet des autres accords commerciaux, le ministre Elvira déclare que le programme de travail concerté de la CCE a particulièrement contribué à renforcer les capacités des trois pays en ce qui a trait à la protection de l'environnement, et il estime essentiel de déterminer les liens entre le commerce et la qualité de cet environnement. Au sujet des discussions en cours sur les changements climatiques, il soutient que la CCE pourrait apporter un complément aux engagements pris dans le cadre d'autres tribunes internationales et aux objectifs qu'ils ont permis de fixer. Il affirme en outre qu'en ce qui concerne les efforts nationaux de protection de l'environnement, le Mexique accorde une grande importance à la compétitivité environnementale, à l'équité et au développement social. À cet égard, il mentionne que son pays a augmenté à 36 pour cent le taux de traitement de ses eaux usées, et qu'il vise un taux de 60 pour cent d'ici 2012.

M. Johnson remercie M. Schott et déclare que l'ALÉNA, grâce à son accord environnemental parallèle, s'est avéré très avantageux pour l'environnement. Faisant référence au projet de la CCE concernant le registre de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord, il estime que, à l'instar d'autres projets de la CCE, celui-ci a permis de compiler et d'analyser les données sur les rejets toxiques dans les trois pays. Il fait aussi remarquer que le rapport sur l'état de l'environnement sert à mieux connaître les répercussions de l'ALÉNA sur l'environnement et offre davantage d'informations fiables aux décideurs. M. Johnson affirme aussi que les preuves empiriques ont démontré le degré d'incidence de la libéralisation du commerce sur l'environnement, et que l'ALÉNA n'a ni suscité un nivellement vers le bas ni créé de refuges pour pollueurs. Il précise que, de 2003 à 2008, le Mexique a amélioré son infrastructure environnementale et augmenté de 80 pour cent son budget pour l'environnement. Revenant sur les observations de M. Schott au sujet des changements climatiques, l'administrateur Johnson se dit d'accord avec les remarques du ministre Baird et affirme que, peu importe la gravité d'un enjeu, les pays ont la responsabilité d'envisager la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques comme une base de discussion appropriée dans ce domaine. Il estime aussi qu'il est nécessaire de soutenir les activités complémentaires du programme de la CCE, dont celles portant sur le bâtiment écologique et le partenariat écologique des fournisseurs, car ces activités pourraient avoir des effets favorables sur l'environnement, plus particulièrement sur les changements climatiques.

Centrant ses propos sur les changements climatiques, la ministre Beauchamp souligne les efforts déployés à l'échelle internationale, sous l'égide des Nations Unies, mais fait aussi état d'activités nationales et régionales visant à atteindre des objectifs à plus court terme afin de lutter contre les changements climatiques. Elle conclut en disant appuyer l'idée que la CCE joue un rôle

complémentaire dans le cadre de cette entreprise mondiale.

## **Point 5.1 Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord**

### **Point 5.1.1 Protection des écosystèmes marins**

Le président invite M. Gary Davis, ancien chef de la direction des océans à la division des ressources hydriques du *National Park Service* (Service national des parcs) des États-Unis, à faire état des progrès accomplis dans le cadre du projet de Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP). Il mentionne succinctement que ce réseau fonctionne adéquatement et qu'il est avant-gardiste en ce qui concerne la conservation de la biodiversité, car il se fonde principalement sur la participation des collectivités locales ainsi que sur le recours à des fiches d'évaluation des conditions écologiques pour mieux connaître l'état de la biodiversité qui est commune aux trois pays. (L'exposé détaillé est consultable à l'adresse [http://www.cec.org/files/council2008/francais/NAMPAN\\_fr.ppt](http://www.cec.org/files/council2008/francais/NAMPAN_fr.ppt).)

Le ministre Elvira déclare soutenir la poursuite et l'expansion de ce réseau afin que la CCE continue d'être un chef de file dans la protection des écosystèmes marins en Amérique du Nord. Il mentionne également les efforts déployés au Mexique, illustrés par la constitution d'un comité interministériel en vue de coordonner les activités relatives aux océans et aux côtes. Il indique que les évaluations et les analyses de carences concernant les espèces en voie de disparition menées en 2007 ont aidé le Mexique à établir des priorités en matière de conservation des habitats. Il précise que les travaux de la CCE tiennent compte des résultats de ces analyses, et qu'il est opportun de mettre sur pied des activités trilatérales concertées à partir de tels travaux nationaux.

L'administrateur Johnson remercie M. Davis et le félicite, au même titre que le Canada, le Mexique et la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration atmosphérique et océanique nationale) des États-Unis de leur collaboration dans le cadre de ce projet, en indiquant qu'il a hâte de prendre connaissance du rapport, en voie d'établissement, sur l'état de la biodiversité dans les aires marines protégées de la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring. Il souligne également l'importance des mesures concertées destinées à préserver la salubrité des océans, et mentionne qu'il s'agit de l'une des toutes premières priorités des États-Unis. Il se dit également en accord avec les remarques de son homologue mexicain sur les effets positifs que peuvent avoir la participation des collectivités locales et l'élargissement de ce projet à d'autres parties de l'Amérique du Nord.

Après avoir exprimé tout le soutien et l'appréciation du Canada à l'égard de ce projet, le ministre Baird invite ses homologues à voter en faveur de la résolution visant à poursuivre la coopération trilatérale afin de protéger la biodiversité marine d'Amérique du Nord en accroissant l'efficacité du RNAAMP, ce que font les membres du Conseil en adoptant la résolution n° 08-05.

### **Point 5.1.2 Protection du monarque**

Le président invite M. Ernesto Enkerlin, président de la *Comision Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Commission nationale des aires naturelles protégées), à faire état des progrès accomplis dans le cadre de ce projet requis par le Conseil au cours de sa session ordinaire de 2007. (L'exposé détaillé est consultable à l'adresse < [http://www.cec.org/files/council2008/francais/Monarch\\_Council\\_fr.ppt](http://www.cec.org/files/council2008/francais/Monarch_Council_fr.ppt)>.)

Le ministre Baird remercie M. Enkerlin et déclare que le monarque constitue le meilleur exemple d'une espèce qui évolue dans l'environnement que partagent les trois pays, tout en soulignant l'impressionnant travail qu'ils réalisent en vue de le protéger.

L'administrateur Johnson félicite les employés du Secrétariat et les fonctionnaires pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés à établir le Plan nord-américain de conservation du monarque. Il estime que ce plan est très élaboré et qu'il est le fruit de longues recherches concertées afin de relever les défis et les possibilités dont doivent tenir compte les décideurs. Il se dit impatient de prendre connaissance de l'évaluation réalisée conjointement par la CCE et le Fonds mondial pour la nature, car elle donnera un aperçu des engagements pris par les trois pays en matière de conservation, ainsi que du guide de surveillance du monarque qui constituera un outil des plus utiles.

Le ministre Elvira déclare que le gouvernement fédéral mexicain ainsi que les gouverneurs des États de Michoacán et de México considèrent que la protection du monarque est prioritaire. Il mentionne que des activités de surveillance intensive sont en cours pour lutter contre l'exploitation forestière illicite et que de fortes sommes sont consacrées à la reforestation et à des activités de conservation avec la participation active des collectivités autochtones. Il précise que malgré une réduction de 80 pour cent de l'exploitation forestière illicite, la protection du monarque et de ses écosystèmes exige d'autres efforts au fil du temps. Il remercie le Canada et les États-Unis de leur soutien et de leur optique continentale en matière de protection des espèces.

Le ministre Baird félicite le Mexique des mesures proactives qu'il prend pour conserver les terres et protéger les écosystèmes fragiles dans lesquels évolue le monarque. Il conclut qu'Environnement Canada est en train d'établir un plan de gestion afin de déterminer les mesures supplémentaires que le gouvernement pourrait prendre afin de contribuer à la protection de ce papillon.

### **Point 5.2 Gestion des risques que présentent les substances chimiques toxiques dans le cadre du nouveau projet de gestion rationnelle des produits chimiques**

Le ministre Baird invite M. Charles Auer, président du Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), à exposer l'état d'avancement du projet de GRPC ainsi que la proposition de nouvelle orientation stratégique qui doit faire l'objet d'une collaboration entre les trois pays nord-américains et qui comprend les objectifs suivants : jeter les bases d'une gestion des produits chimiques, élaborer et appliquer une approche régionale permanente en matière de surveillance, et réduire ou éliminer les risques que présentent les substances chimiques. (Un diaporama complémentaire est consultable à l'adresse

< [http://www.cec.org/files/council2008/francais/Sound\\_Management\\_of\\_Chemicals\\_Program\\_fr.pp](http://www.cec.org/files/council2008/francais/Sound_Management_of_Chemicals_Program_fr.pp)>.)

Le ministre Elvira mentionne que la coopération entre les trois pays a permis d'établir un inventaire des substances toxiques ainsi que des plans d'action relatifs au mercure et au lindane, tout en précisant que le Semarnat a collaboré étroitement avec le *Secretaría de Salud* (ministère de la Santé) dans le cadre de ces travaux. Il réitère également l'intérêt du Mexique pour les travaux du projet de GRPC, en exprimant son soutien à l'application continuelle des principes de transparence et de participation, ainsi qu'à l'égard de la nouvelle orientation de la coopération relative aux substances chimiques qu'a exposée M. Auer.

L'administrateur Johnson exprime également son appréciation au Groupe de travail sur la GRPC pour avoir élaboré cette nouvelle orientation. Il fait remarquer que la gestion des substances chimiques suscite un très grand intérêt sur la planète et que le Groupe de travail a réussi à fournir aux décideurs des données de base en vue de réduire l'exposition aux substances chimiques nocives en Amérique du Nord. Il indique que les États-Unis se sont engagés à parachever une évaluation préliminaire à l'égard de milliers de substances chimiques et de prendre des mesures à leur égard d'ici 2012. Il conclut en estimant important que les trois pays coopèrent dans ce domaine par l'entremise de la CCE, et dit fortement appuyer le nouveau programme du projet de GRPC.

Le ministre Baird remercie M. Auer et félicite le Groupe de travail pour les progrès qu'il a accomplis. Il indique qu'une gestion efficace des substances chimiques constitue une priorité pour les Canadiens, et cite en exemple le plan à cette fin que son pays a présenté en 2006. Il conclut en déclarant que le projet de GRPC a permis d'obtenir des résultats tangibles en faveur de l'environnement.

### **Point 5.3 Élimination des menaces environnementales que suscitent les importations non conformes à la réglementation en Amérique du Nord**

Le président invite M. Renzo Benocci, membre du Groupe de travail sur l'application des lois, à présenter le plan d'action pour renforcer la collaboration transfrontalière ainsi que le projet pilote visant à interdire l'importation de certains moteurs non conformes qui portent atteinte à la qualité de l'air. (Un diaporama complémentaire est consultable à l'adresse [http://www.cec.org/files/council2008/francais/Noncompliant\\_imports\\_fr.ppt](http://www.cec.org/files/council2008/francais/Noncompliant_imports_fr.ppt).)

L'administrateur Johnson remercie M. Benocci de son exposé et mentionne que la sécurité des importations revêt de plus en plus d'importance en Amérique du Nord et nécessite la prise de mesures. Il cite M. Mike Leavitt, ministre responsable des *Health and Human Services* (Services de santé et de bien-être social) qui préside l'*Interagency Working Group on Import Safety* (Groupe de travail interministériel sur la sécurité des importations) aux États-Unis [*traduction*] et a déclaré : « Dans un marché mondial, nous avons tous trois choix : nous pouvons nous battre et perdre, nous pouvons accepter et survivre, ou nous pouvons prendre les rênes et prospérer. Prenons donc les rênes! ». M. Johnson déclare aussi qu'en Amérique du Nord, nous avons la possibilité de prendre les rênes, et il énumère des mesures qui permettraient de jouer un rôle prépondérant dans ce domaine. Tout en souhaitant à la CCE de réussir dans l'exécution du projet pilote, il se dit intéressé à élargir la portée des activités, ce qui signifierait de collaborer plus étroitement avec les services douaniers.

Le ministre Elvira souligne le rôle du *Procuraduria federal de proteccion al ambiente* (Bureau du Procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement) dans l'application des lois de l'environnement au Mexique, et estime qu'il faut favoriser la coopération entre ce bureau et les services douaniers du Canada et des États-Unis afin d'éliminer les menaces que présentent les importations non conformes. Il affirme que ce nouvel enjeu exige une coopération dynamique à caractère économique entre les trois pays afin d'obtenir des résultats. Il fait également état de la réussite obtenue en 2006 lorsque les trois pays ont conjugué leurs efforts afin de lutter contre le transport d'organismes envahissants et dangereux dans les emballages de bois, et ce, en instaurant des normes internationales. Il estime que la coopération permettra d'obtenir des résultats à court terme dans ce domaine en ciblant certains groupes de produits et en concevant des mécanismes d'intervention. Afin d'illustrer les efforts déployés à l'échelon national, il fait état des règlements qu'a édictés le Mexique afin d'éliminer les risques que présente l'importation de batteries contenant du



mercure. Il indique toutefois que le Mexique est prêt à adopter une stratégie trilatérale dans ce domaine qui prévoirait l'échange d'informations et l'aide de spécialistes provenant d'organismes partenaires du Canada et des États-Unis. Il conclut en indiquant que l'élaboration de cette stratégie pourrait faciliter l'affectation de ressources supplémentaires à la frontière par le gouvernement fédéral mexicain.

Le ministre Baird remercie M. Benucci et le Groupe de travail sur l'application des lois pour ce projet, et affirme qu'il s'agit d'un domaine où il faut réaliser d'importants progrès.

## **Point 6 Accélération des progrès environnementaux grâce aux forces du marché**

### **Point 6.1 Le bâtiment écologique en Amérique du Nord : débouchés et défis**

Le ministre Baird accueille MM. Jonathan Westeinde et David Morillón, respectivement président et membre du Groupe consultatif international sur le bâtiment écologique, et les invite à présenter le rapport intitulé *Le bâtiment écologique en Amérique du Nord : débouchés et défis*, que le Secrétariat a établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE. Ils soulignent les recommandations sur les divers moyens de donner un essor important au marché du bâtiment écologique et de faire en sorte qu'ils constituent la norme dans le domaine de la construction à l'échelle de l'Amérique du Nord. (Un diaporama complémentaire est consultable à l'adresse

<[http://www.cec.org/files/council2008/francais/Green\\_Building\\_in\\_NA\\_fr.ppt](http://www.cec.org/files/council2008/francais/Green_Building_in_NA_fr.ppt)>.)

M. Baird cite l'un de ses collègues, M. Gary Lunn, ministre des Ressources naturelles, qui a déclaré que la plus grande source d'énergie, c'est le gaspillage. Il ajoute que le Québec est confronté à un rare enjeu, à savoir que les centrales hydrauliques y génèrent 98 pour cent de l'électricité, et qu'il a acquis des compétences en matière d'efficacité énergétique. Il invite ensuite la ministre Beauchamp à formuler quelques observations.

M<sup>me</sup> Beauchamp déclare que le diaporama démontre à quel point on peut obtenir rapidement des avantages collectifs avec le bâtiment écologique, mais qu'il est nécessaire de prendre des mesures à court terme pour tirer parti de ces avantages. En ce qui concerne le Québec, elle mentionne qu'il a dû faire des choix historiques pour pouvoir compter sur de l'énergie renouvelable, mais que l'efficacité énergétique demeure quand même un enjeu important pour cette province. Elle précise que dans le cadre du plan que le Québec s'est donné pour lutter contre les changements climatiques, il compte sur un vigoureux programme d'efficacité énergétique qui comprend des mesures pour les résidences ainsi qu'une révision du code du bâtiment afin d'appliquer des principes de construction écologique. M<sup>me</sup> Beauchamp indique également l'élaboration d'une stratégie concertée par son ministère, en collaboration avec celui des Ressources naturelles, afin de favoriser l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments publics au Québec. Elle conclut en disant soutenir des investissements supplémentaires dans la recherche et suggère de consigner les effets que le temps peut avoir sur les bâtiments écologiques, tout en trouvant des moyens de les gérer au fil du temps.

Le ministre Elvira remercie les orateurs d'avoir su exposer les coûts liés à la construction de résidences écologiques, et mentionne la stratégie annoncée en janvier 2008 par les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et du Mexique qui vise à promouvoir les bâtiments écologiques d'une manière concertée. À cet égard, il indique que le Mexique considère la certification de tels bâtiments comme une priorité. Il fait également valoir les récents investissements en vue de financer la construction de bâtiments écologiques dans ce pays qui permettront d'y réduire notablement les

émissions de carbone. Il conclut en suggérant à la CCE de constituer un groupe trilatéral afin de promouvoir les bâtiments écologiques en milieu urbain.

L'administrateur Johnson remercie les orateurs et les félicite de la qualité et du caractère opportun de leur rapport, notamment dans un contexte où la sécurité énergétique est au cœur des discussions, tout en estimant nécessaire de continuer à faire d'importants investissements dans le bâtiment écologique. Il se dit en accord avec le principe que l'esprit d'initiative doit provenir d'en haut, et souligne que l'EPA n'utilise que de l'énergie verte et que la certification *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED, Leadership en matières d'énergie et de conception écologique) est exigée pour tous les nouveaux bâtiments gouvernementaux. Il mentionne également les certifications écologiques Energy Star et Water Sense. M. Johnson déclare en outre que l'EPA applique une approche à deux volets, à savoir la promotion de la recherche scientifique et l'écologisation des bâtiments et des résidences existants. Par ailleurs, il déplore le fait que beaucoup de technologies vertes ne puissent être applicables dans de nombreux pays en raison des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce. Il conclut en incitant ses homologues à travailler de concert avec leurs collègues du commerce afin de favoriser l'élimination de ces obstacles.

Le ministre Baird remercie les membres du Secrétariat et du Groupe consultatif pour leur exposé, qu'il qualifie d'ailleurs de puissant appel à l'action, et déclare qu'il serait heureux de voir la réalisation d'un plus grand nombre de travaux dans ce domaine.

## **Point 6.2 Écologisation du secteur de l'automobile en Amérique du Nord**

Le président invite M. Steve Hellem, directeur général du *Suppliers' Partnership for the Environment* (Partenariat écologique des fournisseurs), à présenter le projet de la CCE qui donne lieu à la participation du secteur privé. M. Hellem explique que la CCE a favorisé la création de partenariats de fournisseurs au sein du secteur de l'automobile dans les trois pays en les mettant en relation avec le partenariat qui existait déjà aux États-Unis, et ce, dans le but de faciliter l'écologisation des chaînes d'approvisionnement en partageant les efforts et l'expérience à l'échelon national. (Un diaporama complémentaire est consultable à l'adresse

[http://www.cec.org/files/council2008/francais/Auto\\_Suppliers\\_Partnerships\\_presentation\\_fr.ppt](http://www.cec.org/files/council2008/francais/Auto_Suppliers_Partnerships_presentation_fr.ppt).)

Le ministre Baird remercie M. Hellem et mentionne qu'il est heureux de voir que ce partenariat se reproduit au Canada à la suite de la réussite qu'il a connue au Mexique et aux États-Unis.

L'administrateur Johnson félicite les membres du Partenariat écologique des fournisseurs ainsi que les employés de la CCE pour les progrès accomplis dans le cadre de ce projet. Il déclare que les résultats obtenus, notamment la réduction de grandes quantités de substances chimiques et l'énergie économisée, en sont des preuves tangibles. Il conclut en formulant l'espoir que ce partenariat s'étende à toute l'Amérique du Nord.

Le ministre Elvira remercie M. Hellem et souligne que l'objectif du Mexique consiste à ce que dix mille entreprises s'engagent à écologiser leur chaîne d'approvisionnement d'ici 2012. Au sujet du partenariat dans le secteur de l'automobile, il réitère l'engagement du Mexique à mener des travaux trilatéraux tout en exprimant le désir d'étendre la portée de ces travaux.

La ministre Beauchamp formule elle aussi des félicitations et estime important d'attirer l'attention sur l'écologisation des chaînes d'approvisionnement dans le secteur de l'automobile, mais en déclarant qu'il faut commencer à prêter attention au produit final, à savoir les automobiles. Elle indique que le Québec a adopté des règlements plus stricts à l'égard des véhicules, très semblables à ceux en vigueur en Californie.

## **Point 7 Établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord**

Le président invite le directeur exécutif, M. Adrián Vázquez, à présenter le rapport, établi par le Secrétariat, sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord. M. Vázquez mentionne que le rapport porte sur quatorze questions environnementales qui touchent l'ensemble de l'Amérique du Nord, et qu'il offre une évaluation objective des tendances et des conditions environnementales qui pourra éclairer les membres du Conseil étant donné qu'ils entament leurs délibérations sur l'orientation que pourrait prendre la CCE. (Un diaporama complémentaire est consultable à l'adresse [http://www.cec.org/files/council2008/francais/State\\_of\\_Environment\\_fr.ppt](http://www.cec.org/files/council2008/francais/State_of_Environment_fr.ppt).)

Le ministre Elvira fait état de la qualité du rapport présenté par le Secrétariat, mais fait remarquer qu'il n'aborde pas toutes les questions et qu'il existe d'autres possibilités de coopérer.

L'administrateur Johnson estime que le rapport expose les réalisations, mais aussi les défis qu'il reste à relever, tout en soulignant qu'il est important de surveiller et d'évaluer les progrès en matière de protection de l'environnement afin d'établir des priorités. Il se dit impatient d'examiner les questions qui seront soulevées dans le cadre des discussions relatives à l'établissement du plan stratégique pour 2010 à 2015.

Le ministre Baird remercie M. Vázquez de son exposé et dit appuyer les observations formulées par ses homologues.

## **Les points suivants sont examinés à huis clos par le Conseil**

### **Point 8 Planification stratégique**

Le président invite ses homologues à exprimer leur point de vue sur les principales priorités nationales et régionales, et à formuler des recommandations au Secrétariat en vue de l'établissement du plan stratégique pour 2010 à 2015.

L'administrateur Johnson déclare que le choix des priorités de la CCE devrait se fonder sur deux principes : tenir compte des priorités trilatérales si un nouveau domaine est choisi, et penser à en abandonner d'autres. Il soutient que des possibilités existantes telles que le Partenariat écologique des fournisseurs et le bâtiment écologique pourraient être exploitées plus avant, et souligne qu'elles donneraient lieu à des activités tangibles à court terme qui donneraient des résultats et aideraient les trois pays à lutter contre les changements climatiques. Il indique également, qu'à la suite de la réunion de Kobe, les trois pays doivent déterminer la meilleure manière de coopérer en matière de conservation de la biodiversité. Il conclut en soutenant que la productivité durable, à savoir, la réduction, la réutilisation et le recyclage, constitue un domaine de travail éventuel pour la CCE car il est au cœur de nombreux enjeux auxquels est confrontée l'Amérique du Nord.

Le ministre Elvira fait également valoir un certain nombre de principes dont il faudrait tenir compte en établissant le plan stratégique pour 2010 à 2015 : 1) les travaux de la CCE devraient offrir des avantages tangibles à l'Amérique du Nord; 2) il faudrait solliciter le point de vue du CCPM; 3) il faudrait analyser le rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord; 4) il faudrait examiner la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2005 à 2010 afin de relever les forces, les faiblesses, les défis et les possibilités; 5) il faudrait déterminer les meilleures réalisations que les trois pays pourraient obtenir conjointement; 6) la CCE devrait jouer un rôle de chef de file, ce qui permettrait de réappliquer des mesures régionales et de résoudre des problèmes mondiaux. En dernier lieu, il déclare que le prochain plan stratégique offre la possibilité au Conseil, tout en constituant une responsabilité, de mettre la CCE dans la bonne voie.

Le ministre Baird appuie les observations de ses homologues, mais déclare qu'il faudrait orienter les travaux de la CCE seulement sur quelques priorités qui donneraient lieu à des activités beaucoup plus axées sur des résultats et dont le degré de réussite serait mesurable. Il dit également soutenir l'orientation proposée par le directeur exécutif. En terminant, il exprime son appréciation à l'égard d'activités telles que celles relatives au bâtiment écologique et à l'écologisation du secteur de l'automobile, et ce, parce qu'elles ont donné des résultats tangibles qui peuvent avoir des incidences positives à plus grande échelle sur l'environnement et offrir des résultats concrets aux citoyens.

Le directeur exécutif remercie les membres du Conseil de leurs directives éclairées, et à la suite d'une brève présentation du plan stratégique et de ses principales étapes, il leur demande de cautionner le processus et suggère que certains des points prioritaires qu'ils viennent tout juste de mentionner soient pris en compte dans le plan opérationnel pour 2009.

L'administrateur Johnson mentionne que les États-Unis soutiennent globalement le plan, mais qu'il faudra peut-être apporter des modifications aux échéanciers compte tenu du prochain changement de gouvernement dans son pays. Ses homologues du Canada et du Mexique appuient cette réserve.

#### **Point 9 Dernière ébauche de la déclaration ministérielle**

Le Conseil approuve la dernière ébauche de la déclaration ministérielle en vue de sa publication.

#### **Point 10 Mot de la fin et signature des résolutions par le Conseil**

Le président invite ses homologues à signer avec lui la déclaration ministérielle ainsi que les résolutions sur la protection des écosystèmes marins (n° 08-05) et la gestion rationnelle des produits chimiques (n° 08-06). Avant de signer ces résolutions, les membres du Conseil échangent des cadeaux et formulent des observations.

#### **Point 11 Réunion avec le CCPM**

À la suite de la présentation des membres du CCPM, leur présidente, M<sup>me</sup> Jane Gardner, rend compte de la *Conférence sur les perspectives environnementales en Amérique du Nord d'ici 2030* tenue la veille, notamment le volet intitulé *Poursuite de la croissance et de l'intégration des sociétés nord-américaines*, au cours duquel les participants ont relevé les conséquences économiques, sociales

et environnementales de la croissance au cours des vingt prochaines années. Elle indique que les étonnantes statistiques et les principaux facteurs exposés montrent clairement qu'il est important de prendre des mesures proactives et défensives. Elle énumère les incidences envisagées, dont la centralisation des populations dans les zones urbaines et l'accroissement de la demande en énergie et en nourriture. M<sup>me</sup> Gardner conclut en indiquant que les gouvernements devraient concentrer leurs efforts sur l'efficacité énergétique et s'employer à ce que l'utilisation des terres soit plus efficace afin de réduire la dépendance à l'égard de l'automobile.

**M. Eduardo Rincón Mejía** rend compte du volet de la conférence portant sur les changements environnementaux planétaires et les défis qu'ils présentent pour l'Amérique du Nord. Il mentionne que les préoccupations exprimées par les spécialistes comprennent les répercussions envisagées des changements climatiques, tels que des phénomènes météorologiques extrêmes, des épidémies de nouvelles maladies et la perte de biodiversité. Il énumère trois objectifs que pourraient viser les gouvernements en s'attaquant à ces répercussions : 1) promouvoir l'énergie renouvelable, le bâtiment écologique et le transport écologique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre; 2) renforcer le système de soins médicaux dans chaque pays afin de pouvoir relever les défis à venir en matière de santé; 3) promouvoir des mesures de reforestation et l'utilisation de nouvelles technologies pour faire connaître les avantages environnementaux de la reforestation.

**M. Carlos Sandoval** déclare, au sujet de la compétitivité environnementale dans le secteur privé en Amérique du Nord, que la viabilité de l'environnement est importante pour la croissance économique en se référant à des données récentes publiées par la Banque mondiale, lesquelles indiquent que cette viabilité constitue l'un des cinq plus importants facteurs en matière de compétitivité. Se fondant sur cette information, M. Sandoval propose que la CCE participe à la mise sur pied de mécanismes afin d'améliorer la compétitivité environnementale en recourant à l'innovation, à la créativité, à des mesures incitatives et à des instruments commerciaux. Afin que les trois pays nord-américains bénéficient équitablement d'un accroissement de la productivité, il suggère que la CCE participe à l'établissement de liens plus étroits avec les entreprises privées afin d'améliorer leur performance environnementale. Il invite aussi le Conseil à soutenir un atelier auquel participeront le CCPM et des entreprises privées de l'environnement afin de trouver des mécanismes régionaux pour accroître la compétitivité et la performance environnementale dans le secteur privé en Amérique du Nord. Il les invite en outre à assister à la prochaine réunion du CCPM qui se tiendra au mois de décembre à Puerto Vallarta, dans l'État de Jalisco, au Mexique.

**M. Gordon Lambert** fait état du volet sur la sécurité de l'environnement tenu au cours de la conférence, et souligne que l'interdépendance de l'énergie, de la nourriture et de l'eau constitue un principe. Il mentionne également l'importance que revêt un examen approfondi de la conception de nos institutions afin de régler ces multiples problèmes apparentés. Au sujet de la situation mondiale actuelle que provoquent les combustibles fossiles, il estime impératif de reconsidérer nos sources d'énergie, en indiquant que, pour ce faire, il faudra accélérer la mise au point de nouvelles technologies et leur acceptation par le public. Il cite en exemple les possibilités qu'offrent les véhicules hybrides rechargeables qui offrent des synergies entre les systèmes énergétiques. Il conclut en soutenant qu'il est nécessaire de repenser également les infrastructures de transport.

Au sujet de la nourriture, M. Lambert mentionne que la demande mondiale à cet égard ne cesse de grossir, et indique, à titre d'exemple, la Chine dont un nombre toujours plus grand de citoyens accèdent

à la classe moyenne en aspirant à la mobilité et en passant à un régime alimentaire à base de protéines, ce qui accroît la demande en céréales fourragères.

En dernier lieu, il déclare que l'eau pourrait être à la source de conflits mondiaux et qu'il faudrait donc commencer à examiner de quelle manière répartir les ressources hydriques limitées.

**M. Jean-Guy Dépôt** s'adresse au Conseil en abordant la question de la gestion de l'eau en Amérique du Nord et les effets prévus des changements climatiques sur les réservoirs d'eau potable. Il fait état du récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, lequel a conclu qu'il faut prévoir un accroissement de l'approvisionnement disponible en eau potable dans les zones humides en même temps qu'une réduction des ressources hydriques disponibles, et qu'un accroissement des sécheresses dans les zones semi-arides et à basse altitude des régions situées à des latitudes moyennes. Il indique que les prédictions veulent que l'accroissement du débit d'eau annuel dans certaines régions sera vraisemblablement contrebalancé par une plus grande variabilité des précipitations, dont le risque d'inondation et de changement dans les propriétés physiques et biologiques des lacs et des rivières, ce qui aura des répercussions sur la qualité de l'eau. Il poursuit en mentionnant que selon un rapport sur la qualité de l'eau que les Nations Unies ont publié en 2003, la planète est déjà confrontée à une grave pénurie d'eau et que celle-ci ne fera que s'aggraver avec les changements climatiques. M. Dépôt invite conséquemment le Conseil à commencer à se pencher sur les enjeux que constituent la conservation de l'eau et la diminution de son gaspillage. Il fait également mention des règlements édictés dans quelques États et provinces en vue de bannir les moteurs à deux temps. Il insiste aussi sur le fait qu'en plus de cibler la navigation, il faut protéger les bassins hydrographiques à titre de principe de précaution, et qu'il faut déterminer des périmètres de sécurité. Il ajoute qu'étant donné que le Canada compte 9 pour cent de toutes les réserves renouvelables d'eau douce dans le monde, il est impératif que les trois pays protègent collectivement leurs réservoirs d'eau potable. En conclusion, il propose d'établir un réseau nord-américain pour protéger toutes les sources d'eau douce.

**M. Ralph Marquez** invite le Conseil à promouvoir l'utilisation de techniques avant-gardistes de surveillance de la qualité de l'air afin de réduire les émissions atmosphériques en Amérique du Nord. Il mentionne en premier lieu les nouvelles techniques qui sont encore au stade du perfectionnement en précisant qu'elles peuvent modifier la manière de réduire ces émissions, car ces techniques permettent pour la première fois de les détecter. Afin d'en tirer pleinement parti, il indique qu'il serait nécessaire que les organismes de réglementation élaborent de nouvelles politiques qui encouragent l'utilisation régulière de ces techniques par les entreprises, mais sans les mettre à l'amende pour les émissions qu'il ne leur était préalablement pas possible d'identifier. Il mentionne que l'État du Texas utilise des caméras infrarouges qui rendent visibles les émissions de composés organiques volatils (COV), et que cette technique s'avère très utile pour détecter les sources d'émissions au cours de l'exploration et de la production pétrolières et gazières. Il soutient que la technique en question permet d'éliminer ou de réduire de grandes quantités d'émissions de COV, et suggère que les trois gouvernements s'emploient à élaborer des politiques qui incitent à recourir à de telles techniques, ainsi que davantage de politiques concrètes pour encourager une réduction rapide de ces émissions par les entreprises grâce à des mesures volontaires. M. Marquez termine en offrant un cédérom à chaque ministre montrant ce que les caméras infrarouges ont détecté dans la zone industrielle de Houston en juillet 2005.

Le ministre Elvira remercie le CCPM de sa participation active aux travaux de la CCE et dit

apprécier les sujets exposés. Il ajoute que le compte rendu de la Conférence sur les perspectives environnementales aidera certainement le Conseil à établir le prochain plan stratégique, en déclarant également qu'il s'attend à ce que le CCPM participe à cette activité.

L'administrateur Johnson remercie également le CCPM de sa participation aux travaux de la CCE ainsi que des avis qu'il formule au Conseil. Au sujet des trois volets de la conférence, il se dit en accord avec le fait que des questions telles que la compétitivité et le développement durable soient apparentées, et indique que le défi que les membres du Conseil ont à relever, à titre de ministres, consiste à tracer une voie qui n'aura pas des effets néfastes dans d'autres domaines. Il rappelle que s'il était préalablement question d'intérêts divergents, on assiste maintenant à un mouvement visant une plus grande intégration.

Il fait également état des infrastructures vieillissantes ainsi que des collectivités comme celles que forment les peuples autochtones qui ne possèdent aucune infrastructure. Il estime nécessaire de s'employer à bâtir un avenir durable afin de combler les besoins en matière d'énergie, d'eau et d'économie. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, il assure le public que son ministère fait tout ce qui est en son pouvoir pour protéger les sources d'eau potable.

La ministre Beauchamp convient avec l'administrateur Johnson que des questions sont apparentées et qu'il est nécessaire de concentrer les efforts en vue d'équilibrer des domaines comme l'eau, l'énergie et le développement économique dans une perspective de durabilité. Elle aborde les priorités que la CCE devra se donner en indiquant qu'il faudrait qu'elle se penche sur la relation entre l'eau et les changements climatiques, en rappelant à l'assistance que les questions que soulève la sécurité sont liées à l'eau et qu'il est particulièrement important d'assurer la tranquillité des citoyens. Elle fait référence à la nouvelle loi québécoise sur la conservation des ressources en indiquant que celles-ci protègent la province de l'utilisation de son eau par des étrangers. M<sup>me</sup> Beauchamp conclut en soulignant qu'il est important de mettre au point des techniques qui permettent de changer le comportement des gens.

Le ministre Baird mentionne qu'il est impressionné par les statistiques qui indiquent que la population mondiale s'accroît de plus en plus, ce qui, à son avis, montre à quel point les décisions prises aujourd'hui peuvent avoir des conséquences. Au sujet des techniques antipollution mentionnées par M. Marquez, le ministre Baird fait état des mesures (règles et processus) mises en place par les gouvernements afin de protéger l'environnement, et il estime par ailleurs important d'accélérer la mise au point de techniques ainsi qu'une réflexion sur la manière dont les gouvernements s'en servent. Il mentionne que l'attention du public se concentre actuellement sur les changements climatiques, mais que l'eau pourrait devenir un enjeu très important et qu'il faudrait s'y pencher très sérieusement.

M<sup>me</sup> Merrell Ann Phare, membre du CCPM, formule trois observations. En premier lieu, elle revient sur un point soulevé par M. Thomas Homer-Dixon dans son discours-programme au cours de la conférence, à savoir qu'il faudra probablement redéfinir ce que signifie le terme croissance compte tenu de celle de la population mondiale et de la quantité restreinte de ressources, car il s'agit d'un problème fondamental qui touche l'ensemble de la planète. En deuxième lieu, elle invite le Conseil à réexaminer le rôle de la CCE dans le domaine des changements climatiques, et soutient que même si les Nations Unies demeurent la principale tribune, il faudra prendre de nombreuses

mesures proactives à différents échelons des gouvernements et de la société. En troisième lieu, elle suggère que la CCE commence à cerner des moyens d'envisager la compétitivité par rapport aux besoins d'adaptation. M<sup>me</sup> Phare poursuit en félicitant le Conseil de ses décisions au sujet des dossiers factuels, en faisant remarquer que les retards dans ces décisions ont suscité beaucoup de critiques. Elle conclut en disant espérer qu'il prendra rapidement des décisions à l'égard des communications restantes sur l'application des lois.

Le ministre Baird convient que, sous l'égide de la CCE, il est possible de concevoir des mesures tangibles afin d'aider les gouvernements à s'acquitter de leurs engagements internationaux tels que les activités qui soutiennent le bâtiment écologique et promeuvent les partenariats de fournisseurs dans le secteur de l'automobile.

M. Carlos Sandoval mentionne que la prochaine réunion du CCPM se tiendra en décembre 2008, au Mexique, et qu'elle portera sur la viabilité de l'environnement et la compétitivité. Il réitère aux ministres l'invitation d'y assister, en déclarant que leur participation est également essentielle en vue de promouvoir le bâtiment écologique dans ce pays.

M<sup>me</sup> Irene Henriques souligne que chacun a un rôle à jouer dans la protection de l'environnement, et qu'il est important d'en faire prendre conscience autant aux gouvernements qu'aux citoyens.

## **Point 12 Séance publique du Conseil**

La présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Jane Gardner, ouvre la séance publique en présentant les ministres, à savoir l'administrateur Johnson, le ministre Baird, la ministre Beauchamp et le ministre Elvira.

Elle invite ensuite le rapporteur choisi pendant la séance de réseautage à rendre compte des conclusions de la Conférence sur les perspectives environnementales, mais ce rapporteur est absent.

## **Résumé des interventions verbales, par ordre chronologique**

*Les ententes juridiques visant les aires protégées du Canada, du Mexique et des États-Unis*, par M. Ben Boer, de l'Académie du droit de l'environnement de l'UICN, Ottawa, Ontario.

M. Boer fait porter son exposé sur l'harmonisation des cadres juridiques relatifs aux aires protégées dans les trois pays nord-américains, et indique que, malgré la grande masse de travaux menés sur les aspects scientifiques de la conservation des espèces qui suscitent des préoccupations communes, les ententes juridiques relatives à la protection de ces espèces ne tiennent pas suffisamment compte desdits travaux. Faisant remarquer que l'ANACDE reconnaît le droit de chaque pays à établir son propre niveau de protection environnementale à l'échelon national, il estime que chaque pays doit continuer à améliorer ses lois de l'environnement ainsi que les mesures d'application connexes. Il soutient toutefois que la législation actuelle visant les aires protégées du Canada, du Mexique et des États-Unis n'a qu'une portée nationale et qu'elle n'a pas vraiment de relation avec celles des deux autres pays. M. Boer suggère d'adopter une approche intégrée plus holistique afin d'harmoniser cette législation, notamment celle qui a trait aux aires protégées. Il soutient qu'un instrument nord-américain pourrait prescrire des normes communes relativement à l'identification, à l'établissement et à la gestion de ces aires protégées qui offrent des habitats aux espèces suscitant



des préoccupations communes, y compris les espèces dont la nature est transfrontalière ou migratoire. Il poursuit en déclarant qu'il serait possible de trouver un fondement juridique pour élaborer un tel instrument dans les dispositions de l'ANACDE, particulièrement au paragraphe 10(3). M. Boer précise que cette suggestion découle du cadre de travail que la CCE a déjà établi dans ses plans d'action nord-américains de conservation. Il conclut en invitant les ministres à commencer à réfléchir à la mise au point d'un tel mécanisme, compte tenu de l'important délai qu'il réclame pour élaborer, négocier et conclure des instruments juridiques internationaux.

*Demande d'intégration de l'écologisation des couloirs d'échange commerciaux dans les travaux de la CCE*, par M. Francisco Conde, de la North America Super Corridor Coalition (NASCO).

M. Conde demande au Conseil d'envisager un renforcement du programme de la CCE pour y faire figurer le concept d'écologisation des couloirs d'échanges commerciaux en Amérique du Nord. Il reconnaît toutefois que celle-ci s'est consacrée jusqu'à présent à l'écologisation des chaînes d'approvisionnement en établissant des partenariats avec le secteur de l'automobile et en soutenant des associations commerciales qui se vouent à accroître et à améliorer le commerce transfrontalier. Soutenant que la viabilité de l'environnement devrait aller de pair avec un commerce et un développement accrus, il estime que le commerce et les couloirs d'échanges commerciaux offrent une plateforme parfaite à la CCE pour relever les défis environnementaux des trois pays et trouver des solutions. M. Conde précise que la NASCO sait notamment coordonner ses activités avec les politiques des villes, des comtés, des États et des provinces, et collaborer avec ceux-ci. Il conclut en affirmant qu'un partenariat entre la NASCO et la CCE faciliterait la coordination des compétences, permettrait de promouvoir des méthodes exemplaires et ferait progresser des activités telles que celles relatives au bâtiment écologique le long des couloirs d'échanges commerciaux.

*Incidence des dossiers factuels sur l'élaboration et l'application des politiques publiques au Mexique*, par M<sup>me</sup> Martha María del Rayo Calderón García, de l'organisme *Ciudadanos por el Medio Ambiente* (Citoyens pour l'environnement).

M<sup>me</sup> Calderón García dénonce le fait que le fleuve Santiago reçoit les eaux usées de la région métropolitaine de Guadalajara ainsi que des villes d'El Salto et de Juanacatlán. Elle déclare que l'absence d'un traitement adéquat de ces eaux a des répercussions très graves sur la santé des résidants. À cet égard, elle cite des études de différents établissements scientifiques et universitaires, dont l'Universidad de Guadalajara, l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Institut de France à Montpellier, l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua* (Institut mexicain des techniques de l'eau), qui ont relevé la présence de métaux lourds dans les eaux de ce fleuve. Ces métaux comprennent l'arsenic, le cadmium, le chrome, le mercure, le nickel et le plomb, ainsi que des substances qui réagissent au bleu de méthylène et aux biphényles polychlorés. Elle affirme que la présence de ces substances a des effets directs sur la santé des résidants, sur la rivière et sur les écosystèmes connexes. Elle cite le cas d'un enfant de huit ans qui, en tombant dans le fleuve, a ingurgité accidentellement de l'eau et a trouvé la mort en raison d'une intoxication à l'arsenic, ce qui l'a motivée à soulever cette question devant le Conseil.

Elle invite les ministres à favoriser une meilleure interaction entre les ministères de la Santé et le Semarnat afin d'aider les décideurs à réduire les risques que courent les populations locales. M<sup>me</sup> Calderón García suggère que les villes d'El Salto et de Juanacatlán soient considérées comme

prioritaires dans le cadre du *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental* (Programme national de surveillance et d'évaluation environnementales) du Mexique, et invite le Conseil à renforcer les travaux de la CCE dans le domaine des rejets et des transferts de polluants en mettant sur pied un projet cadrant avec le plan opérationnel de 2009, et ce, afin d'établir une corrélation entre la pollution du fleuve Santiago et les maladies dont souffrent les enfants dans la région environnante.

*Exploitation du potentiel économique de l'utilisation des terres rurales grâce aux systèmes agroforestiers, afin de séquestrer le carbone et d'échanger des crédits connexes, de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire*, par M. Raul Ponce, professeur agrégé, programme environnemental, Trent University.

M. Ponce affirme que la sécurité alimentaire et énergétique ont rejoint le réchauffement planétaire et les changements climatiques en tête de liste des préoccupations mondiales dans le domaine de l'environnement. Il soutient que l'adaptation aux changements climatiques, la production d'énergies de remplacement et la réduction des gaz à effet de serre font maintenant l'objet d'une activité internationale très intense, et que l'on ne peut ignorer les relations étroites entre les méthodes d'utilisation des terres, la sécurité alimentaire, la conservation de l'agrobiodiversité, la prévention de la dégradation des terres et la production de bioénergie. M. Ponce déclare que ces relations inextricablement complexes réclament une approche systémique dans l'élaboration et l'application des politiques qui visent à régler des questions touchant tous ces domaines. Selon lui, ces politiques doivent être créatives, directes et efficaces, et il soutient que, par l'entremise de la CCE, il est possible de trouver des synergies entre les mesures et les politiques qui visent la réduction des gaz à effet de serre grâce à des changements dans les méthodes d'utilisation des terres, particulièrement en agroforesterie, tout en améliorant la sécurité alimentaire et énergétique et la conservation de la biodiversité, notamment celle de l'agrobiodiversité, tout en prévenant la dégradation des terres et en diminuant la pauvreté.

*Examen de la planification stratégique de la CCE relativement aux liens entre l'environnement et le commerce, aux changements climatiques, à l'utilisation d'instruments économiques, à la crise énergétique et aux questions que soulève l'eau*, par M. Alejandro Sosa Reyes, de l'organisme Iniciativa GEMI.

M. Sosa affirme que le monde traverse ce que M. Bob Willard désigne la « deuxième phase de la durabilité », au cours de laquelle les entreprises et les sociétés privées jouent un rôle actif en concevant des instruments économiques et commerciaux et en s'appuyant sur la productivité pour susciter des changements positifs. Cela dit, il propose d'intégrer un certain nombre de nouveaux thèmes dans le programme de travail de la CCE dont les liens entre le commerce et l'environnement, l'adoption de sources énergétiques de rechange, les changements climatiques et l'utilisation d'instruments économiques, l'eau et l'adoption de méthodes écologiques dans les chaînes commerciales. Il précise que, de cette manière, la CCE pourrait contribuer au recours à des approches coopératives dans l'application des lois de l'environnement, ce qui permettrait d'étudier la possibilité de mettre au point des instruments plus efficaces pour réduire les gaz à effet de serre et de renforcer la compétitivité en matière de performance environnementale.

*Rétablissement d'espaces verts au Mexique et en Amérique du Nord*, par M<sup>me</sup> Patricia Canales, de

l'organisme Fuerza Unida Emiliano Zapata en Pro de las Áreas Verdes.

Au nom de l'organisme sans but lucratif Fuerza Unida, M<sup>me</sup> Canales dénonce la perte d'espaces verts dans le parc national Los Remedios, dont la superficie était de 400 hectares lorsqu'il a été créé en 1938, mais qui n'en compte plus que 100 à l'heure actuelle. Elle déclare que même si la communication de citoyens que cet organisme a présentée à la CCE n'a pas donné lieu à la constitution d'un dossier factuel, il a eu un effet positif puisque le Semarnat, et plus précisément la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Commission nationale des aires protégées) a examiné le dossier et a refusé d'accorder un permis pour la réalisation d'un projet immobilier dans ce parc. Elle exprime néanmoins sa déception car, selon elle, les autorités gouvernementales ne font pas grand-chose pour éviter de telles pertes à l'échelle nationale. Elle conclut en invitant les ministres à s'engager fermement à élaborer un instrument juridique qui fera en sorte que le développement urbain ne relègue pas au second plan des espaces comme celui-là.

*Le processus de la CCE relatif aux communications de citoyens*, par M. Albert Koehl, de l'organisme Ecojustice.

M. Koehl affirme que selon de nombreuses personnes, les accords commerciaux tels que l'ALÉNA sont entrés en vigueur au détriment de l'environnement. Il explique que la CCE a été créée en 1994 pour répondre à ces détracteurs, et qu'il s'agit d'un organisme qui se fonde sur les principes de la transparence, de la reddition de compte et de la participation du public. Il poursuit en mentionnant qu'elle dispose d'un important mécanisme, le processus relatif aux communications sur les questions d'application, qui permet aux citoyens nord-américains de dénoncer le fait que l'un des trois pays n'applique pas efficacement ses propres lois de l'environnement afin d'en retirer des avantages commerciaux. M. Koehl affirme que le Secrétariat agit de façon consciencieuse, transparente et diligente contrairement aux trois Parties, et soutient que lorsqu'il formule une recommandation au Conseil en vue de l'autoriser à constituer un dossier factuel, le processus s'arrête et il est difficile de savoir comment se déroulent les négociations au sein du Conseil à ce sujet. Il ajoute que les longs délais qu'exige le processus d'enquête en vue de constituer un dossier factuel sont avantageux pour les gouvernements qui sont accusés de ne pas appliquer leurs lois de l'environnement. Il cite en exemple la communication sur les centrales américaines au charbon, présentée en septembre 2004, lorsque le gouvernement Bush était sur le point d'entamer son deuxième mandat. Il précise que lorsque l'enquête à ce sujet se terminera, ce gouvernement aura depuis longtemps quitté le pouvoir et n'aura pas à rendre des comptes par rapport aux conclusions de l'enquête. Il conclut en invitant les ministres à respecter l'indépendance des spécialistes du Secrétariat, d'approuver la constitution des dossiers factuels, et de les publier dans les trente jours après qu'ils aient été soumis à leur examen.

*Aperçu de l'établissement d'une évaluation des incidences environnementales des produits et de l'approvisionnement au Mexique fondée sur les méthodes canadiennes et américaines*, par M<sup>me</sup> Nydia Suppen-Reynaga, Ecoetiqueta Mexicana, du *Centro de Análisis de Ciclo de Vida y Diseño Sustentable* (CADIS, Centre d'analyse du cycle de vie et de conception durable des produits).

M<sup>me</sup> Suppen-Reynaga attire l'attention des ministres sur l'analyse du cycle de vie des produits écologiques ainsi que sur l'approvisionnement, et estime important d'élaborer une méthode qui

permet d'évaluer le cycle de vie des produits et services écologiques, ainsi que de concevoir un étiquetage et un cadre de vérification afin de renforcer la confiance des consommateurs à leur égard. Elle mentionne que le CADIS, en collaboration avec des organismes internationaux, a fructueusement réalisé un projet d'écocertification qui tient compte du cycle de vie des produits. Elle propose de tabler sur l'expérience de la CCE pour établir des relations plus étroites et réaliser une intégration avec des projets analogues au Canada et aux États-Unis. Elle invite la CCE à demeurer une source d'information, y compris de bases de données, d'inventaires, de critères d'achats écologiques et d'analyses des répercussions des produits sur l'environnement.

*Proposition de stratégies afin d'établir des synergies entre la CCE et la Border Environment Cooperation Commission (BECC, Commission de coopération environnementale frontalière) sur des questions communes, par M. José Carmelo Zavala, du CIGA.*

M. Zavala indique que la BECC invite le Conseil à participer à des travaux concertés sur des questions qui suscitent des préoccupations communes, dont le bassin du fleuve Colorado et la clôture à la frontière qui sépare le Mexique et les États-Unis. Il soutient que, compte tenu du renforcement des relations économiques et commerciales entre ces pays, ils devraient mieux communiquer et mieux négocier afin d'éviter de recourir à la construction de telles clôtures. Il invite les ministres à laisser la porte ouverte à une collaboration bilatérale afin de réaliser un développement durable dans cette région tout en favorisant la participation des acteurs locaux.

### **Observations des membres du Conseil**

**Le ministre Elvira** déclare que le gouvernement mexicain continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que le public participe et pour améliorer la reddition de comptes et la transparence dans les activités qu'il réalise, en citant en exemple la présente séance publique où des problèmes particuliers peuvent être librement soulevés. M. Elvira mentionne que le Semarnat dispose maintenant d'un programme de développement durable dans trente-et-un États ainsi que dans le district fédéral, ce qui illustre la volonté du gouvernement d'adopter de meilleures méthodes au bénéfice de l'environnement. Il précise que le gouvernement se penche aussi sur la pollution du fleuve à Jalisco, et que de nombreux organismes s'emploient à trouver une solution à ce problème complexe.

**Le ministre Baird** répond tout d'abord à l'exposé de M. Boer et souligne que les aires protégées jouent un rôle important dans la préservation des écosystèmes fragiles, en ajoutant que le Canada est désireux de continuer à multiplier les travaux sur les milieux terrestre et marin. Au sujet de l'exposé de M<sup>me</sup> Calderón García, il reconnaît que l'élimination des substances polluantes et toxiques constitue un défi, et déclare que les gouvernements doivent demeurer vigilants en raison des effets nocifs de ces substances sur la santé humaine. M. Baird se dit en accord avec les observations de M. Ponce sur les changements climatiques, et soutient qu'il n'est pas nécessaire de tenir davantage de conférences et de forums au sujet de ces changements parce que le Canada est surtout soucieux que l'on prenne des mesures qui donneront des résultats tangibles. Il formule ensuite des observations sur l'exposé concernant l'écoétiquetage en assurant l'assistance que les gouvernements se préoccupent de la santé humaine et en citant en exemple les jouets importés dont la peinture contient du plomb. Il déclare également que la demande croissante à l'égard d'une information fiable permettra au public de prendre des décisions plus éclairées. Après avoir affirmé

qu'il est extrêmement important que les produits étiquetés soient conformes à de véritables normes, il conclut en remerciant les membres du public de leurs exposés et d'avoir tenu une réunion fructueuse avec le CCPM.

**L'administrateur Johnson** remercie les orateurs du temps qu'ils ont consacré à venir donner des exposés aussi réfléchis. Il affirme que les plans d'action pour la conservation de certaines espèces sont importants, mais au même titre que les possibilités d'harmoniser les lois de l'environnement, que la question de la souveraineté nationale et que la nécessité d'intervenir de manière concertée mais différente selon le cas. Il cite en exemple l'exposé sur la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring, selon lequel les trois pays trouvent le moyen d'appliquer des approches concertées pour protéger le milieu marin à l'échelle transfrontalière. Il mentionne que les États-Unis désirent continuer à exploiter de telles approches et possibilités. Il constate par ailleurs que les travaux sur l'écologisation des couloirs d'échanges commerciaux, les chaînes d'approvisionnement et les infrastructures sont plus avancés que ceux sur l'écologisation des couloirs de transport, mais qu'il s'agit d'un concept bien accepté qui nécessite de plus amples discussions. En ce qui concerne l'exposé sur les dossiers factuels, M. Johnson est d'accord avec le fait que les Parties ont la responsabilité de faire preuve de transparence et de rendre des comptes, et qu'elles doivent évaluer rapidement ce qui est soumis à leur examen. Tout en faisant remarquer que les dossiers factuels traitent de questions complexes qui exigent un examen attentif, il convient tout de même qu'il y a place à amélioration. Quant aux changements climatiques, l'administrateur de l'EPA réitère le fait que les États-Unis désirent que la vision donne des résultats tangibles en matière d'environnement, et qu'ils visent plus particulièrement à étudier les possibilités qu'offrent l'agroforesterie et les énergies renouvelables. Il estime également important d'analyser le cycle de vie des produits tout en mentionnant que son pays, en vertu de l'*Energy Independence and Security Act* (Loi sur l'indépendance énergétique et la sécurité) est en train d'élaborer une norme relative aux carburants renouvelables, et que dans le cadre de ce processus, l'EPA est chargée de mener des analyses du cycle de vie de ces carburants. Il mentionne qu'un certain nombre d'États et d'organismes se consacrent également à de telles analyses. Pour ce qui est de l'écoétiquetage, M. Johnson affirme qu'il est très important de s'assurer que lorsque les produits et services sont étiquetés ou désignés comme « verts », ils répondent vraiment à toutes les exigences. Il termine en indiquant que cela offre un débouché économique important au milieu commercial.

**La ministre Beauchamp** affirme que les aires protégées sont importantes et réitère que le Québec est désireux de mener des travaux concertés à leur égard, notamment pour mieux connaître les ententes juridiques concernant les aires protégées du Québec et d'autres États et provinces nord-américains. Elle félicite la CCE d'élargir le Réseau nord-américain d'aires marines protégées pour y inclure la côte de l'Atlantique, et mentionne que le concept de couloirs ouverts retient beaucoup l'attention du Québec. Au sujet des changements climatiques, elle affirme que l'énergie de la biomasse et l'agroforesterie offrent de nombreux débouchés, et que le Québec investira 100 millions de dollars canadiens pour exploiter cette énergie, car elle offre à la fois des avantages économiques et environnementaux.

### **Dernières observations**

**L'administrateur Johnson** remercie le gouvernement canadien d'avoir organisé cette session et la ville d'Ottawa de l'avoir accueillie, et il remercie également le ministre Baird, le ministre Elvira et

la ministre Beauchamp, tout en félicitant M<sup>me</sup> Gardner et M. Vázquez pour leurs qualités de dirigeant. Il mentionne que ces réunions annuelles offrent aux trois pays l'occasion de se pencher sur des défis environnementaux qui leur sont communs, et ajoute que les organismes environnementaux de ces trois pays entretiennent des relations de longue date et que, au cours de ces deux derniers jours, leur relation de collaboration s'est encore plus resserrée. M. Johnson soutient que grâce à leurs travaux concertés sous l'égide de la CCE, ces trois nations peuvent devenir des alliés plus forts et progresser ensemble vers un avenir plus propre et plus sain. Il réitère l'engagement des États-Unis à collaborer dans une perspective continentale, et saisit l'occasion pour souligner que le plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 doit tenir compte des priorités de ces trois signataires de l'ALÉNA et tracer une voie qui garantira que la CCE continue d'avoir de la pertinence pour les trois Parties en servant de catalyseur à la conjugaison des priorités nationales et en planifiant un programme continental. Il mentionne que ces nouvelles priorités tiendront compte des principes que représentent la productivité des ressources, dont la réduction, la réutilisation et le recyclage, ainsi que la conservation de la biodiversité. M. Johnson annonce aussi que, en 2009, ce sera au tour des États-Unis d'assumer la présidence du Conseil et d'organiser la session ordinaire, et mentionne que même s'il n'y assiste pas, il continuera de cautionner avec force le programme nord-américain jusqu'en janvier 2009 et d'en être un fervent porte-parole.

**Le ministre Baird** remercie le public et M<sup>me</sup> Gardner de son rôle prépondérant, au même titre que M. Vázquez et l'équipe de la CCE pour leur travail. Il affirme que ces réunions donnent l'occasion de collaborer, d'écouter les préoccupations du public et de viser de meilleures politiques environnementales. Après avoir mentionné que le Canada est impatient d'établir le nouveau plan stratégique de la CCE, il conclut en remerciant la ministre Beauchamp de sa participation active à cette réunion, ainsi que ses homologues du Mexique et des États-Unis, le ministre Elvira et l'administrateur Johnson.

**La ministre Beauchamp** déclare avoir apprécié participer à ces travaux dont la portée est continentale, et mentionne que le Québec vise à travailler en faveur du développement durable tout en améliorant la prospérité du peuple nord-américain. Elle remercie son homologue, le ministre Baird, d'avoir donné au Québec la possibilité de s'asseoir à cette table, ainsi que les membres mexicain et américain du Conseil, et félicite le Secrétariat pour ses travaux.

**Le ministre Elvira** remercie le gouvernement du Canada et le personnel de la CCE, et faisant état de la contribution du Québec, il remercie la ministre Beauchamp de sa participation. Il exprime également sa gratitude au Canada pour son hospitalité et assure le nouveau président du Conseil du soutien que le Mexique lui apportera. Il félicite et remercie également le CCPM de sa participation et de son ouverture d'esprit, et affirme que cette réunion a procuré de nombreux résultats tangibles à son pays.

**M. Vázquez** félicite le ministre Baird et son équipe d'avoir organisé cette session et remercie les membres du Conseil de leur soutien permanent. Il affirme que c'est pour lui un privilège de travailler avec l'équipe de professionnels du Secrétariat ainsi qu'avec les membres du Conseil et leur équipe respective, y compris le Comité permanent général, les représentants suppléants et les divers groupes de travail qui font en sorte que les travaux de la CCE puissent s'accomplir.

Avant de lever la séance à titre de présidente, **M<sup>me</sup> Jane Gardner** remercie les interprètes de leur

travail acharné durant les deux derniers jours, les membres du Conseil de leur temps, de leur attention et de leur contribution, et exprime en dernier lieu sa gratitude à M. Vázquez, au personnel de la CCE et à la chargée de liaison du CCPM, M<sup>me</sup> Marcela Orozco.